

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Accompagnements VAE

Mise à jour 05/01/2026

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») définissent les modalités et conditions dans lesquelles **Ressources Développement Conseil** propose des prestations d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Toute commande de prestation implique l'adhésion pleine et entière du bénéficiaire aux présentes CGV, sans réserve.

Article 2 – Identité de l'organisme

Raison sociale : Ressources Développement Conseil

Adresse : 67 rue du Commandant Berge, 77100 Meaux

SIRET : 802 018 887 00025

N° de déclaration d'activité : 11770603377 (préfet de région Île-de-France)

Statut : Organisme de formation professionnelle

Ci-après désigné « l'Organisme de formation ».

Article 3 – Nature des prestations

Ressources Développement Conseil est spécialisé exclusivement dans l'accompagnement VAE. Les prestations comprennent notamment :

- l'étude de faisabilité,
- l'accompagnement méthodologique,
- l'aide à la rédaction du Livret 2,
- la préparation au jury,
- le suivi administratif lié à la démarche VAE.

Les prestations sont réalisées exclusivement à distance.

Article 4 – Intervenante

L'ensemble des prestations d'accompagnement VAE est réalisé exclusivement par Florence Massol, consultante VAE et responsable pédagogique.

Article 5 – Modalités d'inscription et de contractualisation

L'inscription devient définitive après :

- validation de la faisabilité,
- signature du contrat ou de la convention,
- acceptation des présentes CGV,
- réception de l'acompte ou de la prise en charge financière le cas échéant.

Article 6 – Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs sont communiqués au bénéficiaire avant toute contractualisation. Sauf dispositions contraires :

- les paiements peuvent être échelonnés,
- les échéances sont précisées dans le contrat,
- tout retard de paiement pourra entraîner la suspension de l'accompagnement.

Aucune prestation ne débute sans validation financière.

Article 7 – Droit de rétractation

Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, le bénéficiaire dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la signature du contrat, lorsque celui-ci est conclu à distance. Toute rétractation doit être notifiée par écrit.

Article 8 – Annulation, report et abandon

8.1 Annulation par le bénéficiaire

- Toute annulation doit être notifiée par écrit.
- Les heures réalisées restent dues.
- Aucun remboursement ne pourra être exigé pour une prestation commencée.

8.2 Report de séance

- Un report est possible sous réserve d'un préavis minimum de 48 heures ouvrées.
- En l'absence de préavis, la séance est considérée comme réalisée.

8.3 Abandon de la démarche

Tout abandon de la démarche VAE ne donne lieu à aucun remboursement des sommes engagées.

Article 9 – Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- participer activement à l'accompagnement,
- respecter les rendez-vous fixés,
- réaliser les travaux demandés,
- fournir des informations exactes,
- respecter les règles de confidentialité et de fonctionnement.

Article 10 – Obligations de l'organisme

Ressources Développement Conseil s'engage à :

- mettre en œuvre les moyens pédagogiques nécessaires,
- assurer un accompagnement individualisé,
- respecter la confidentialité des informations,
- assurer le suivi pédagogique et administratif.

Article 11 – Confidentialité

Les informations échangées dans le cadre de la VAE sont strictement confidentielles. Aucune information ne sera transmise à des tiers sans l'accord préalable du bénéficiaire, sauf obligation légale.

Article 12 – Propriété intellectuelle

Les supports, méthodes et outils fournis restent la propriété exclusive de **Ressources Développement Conseil**. Toute reproduction, diffusion ou utilisation sans autorisation écrite est interdite.

Article 13 – Responsabilité

Ressources Développement Conseil est tenu à une obligation de moyens. La décision finale de validation appartient exclusivement au jury VAE, indépendant de l'organisme de formation.

Article 14 – Protection des données personnelles

Les données personnelles sont traitées conformément au RGPD. Le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Article 15 – Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les juridictions compétentes du ressort du siège social de **Ressources Développement Conseil**.

Article 16 – Acceptation des CGV

Les présentes CGV sont réputées acceptées dès la signature du contrat ou de la convention d'accompagnement VAE.